



N° 2015/07/01

20150701

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 juillet 2015, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : FOUANT, ANGELI, BOUVOT, CERRET, CLAUZEL, JEAN, LAURITA, LAYRE, NOGUIER, ROUDIL, BURTET, VALGALIER, CORBIN, GERVASONI, LANGET, POUJOL, CHANAL, COMPAN, FAIDHERBE, GAUBIAC, ISSERT, PALLIER

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : DECISIER, ALEGRE, CRUVEILLER, GUERIN, MARTIN, FRATISSIER, LEPROVOST

Membres absents: Mesdames et Messieurs : ARBUS, FINIELS, CAUSSE

Membres remplacés : Madame FOUANT remplace Monsieur GUERIN
Monsieur PALLIER remplace Monsieur FRATISSIER

Procurations : Monsieur CRUVEILLER donne procuration à Monsieur LAYRE,
Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur POUJOL,
Madame DECISIER donne procuration à Monsieur FAIDHERBE

Membres ayant participé au vote : 25

Date de convocation : 06 juin 2015

Date d'affichage : 06 juin 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 02 juillet 2015, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard POUJOL

Objet : création de poste

Le Président, expose à l'assemblée délibérante que l'accord avec l'Ademe sur le Programme Local de Prévention a pris fin le 31 décembre dernier. Mais les efforts de communication et de transfert de l'information entre l'ensemble des acteurs « déchets » du territoire qui ont pris corps à cette occasion, ne doivent pas s'arrêter là afin de maintenir un minimum d'efficacité. Pour cela, il faut que le syndicat mixte se dote des moyens humains nécessaires à l'accomplissement d'une telle mission. Il s'agira notamment de travailler sur le développement du site Internet, d'assurer la conception

N° 2015/07/01

d'outils graphiques à destination de publics variés, d'organiser et d'animer des visites techniques ou pédagogiques, de coordonner les actions de communication des éco-organismes sur le territoire, et de cibler les premières actions de réduction en direction des principaux producteurs de déchets du territoire.

La nature des fonctions justifie le recours à un agent non titulaire sur la base d'un poste à mi-temps en contrat CDI de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents, accepte cette création de poste et autorise le Président à signer tout document afférent à cet emploi. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget, chapitre 012.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 03 juillet 2015

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission, en sous-préfecture le 09 JUL. 2015 et de la publication le 09 JUL. 2015

Le Président,



Gérald GERVASONI

